

"Après Noordwijk. Va-t-on vers une extension de la CECA?" dans La Métropole (8 septembre 1955)

Légende: Le 8 septembre 1955, le quotidien anversois La Métropole fait le point sur la conférence qui a réuni, deux jours plus tôt, les ministres des Affaires étrangères des Six à Noordwijk en pointant notamment les difficultés que posent aux négociateurs certaines exigences françaises.

Source: La Métropole. 8.09.1955. Anvers. "Après Noordwijk. Va-t-on vers une extension de la CECA ?", auteur:G. D. , p. 2.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/apres_noordwijk_va_t_on_vers_une_extension_de_la_ceca_dans_la_metropole_8_septembre_1955-fr-275a9c84-ecd6-43be-bcec-2adb473923fa.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Après Noordwijk. Va-t-on vers une extension de la CECA ?

La conférence des Six de l'Europe qui s'est tenue à Noordwijk, aux Pays-Bas, a fait l'objet d'un communiqué honnêtement rédigé du point de vue du langage diplomatique. Personne ne s'attendait à des résultats fracassants, si bien qu'on ne peut pas parler de déception. M. Spaak, qui a l'esprit de synthèse et qui est bien servi par ses collaborateurs, a fait rapport sur l'état des travaux des experts. Ceux-ci, comme toujours, n'ont pas terminé dans les délais originaires prévus si bien qu'ils poursuivront jusqu'au 31 octobre leurs cogitations statisticiennes et autres. Du coup, la prochaine conférence des ministres qui devait avoir lieu en octobre est reportée. Il est long le chemin ...

A l'issue de la conférence, les ministres et leurs grands commis ont été extrêmement discrets, ce qui se conçoit aisément puisque rien n'est réellement clarifié. Il est permis cependant de se rendre compte des routes barrées et des chemins possibles qui s'offrent aux Européens.

Va-t-on vers de nouvelles institutions spécialisées ou vers une extension de la CECA, ce qui serait du pareil au même ! Le communiqué final annonce « qu'un important travail a pu être accompli par le comité de Bruxelles tant dans le domaine du Marché commun, que dans ceux des transports, de l'énergie nucléaire et de l'énergie classique ». Qu'est-ce à dire ? Les experts proposent éventuellement et les ministres disposent. Or, il apparaît bien que plusieurs des représentants autorisés des pays participants ne désirent nullement aller au delà de la CECA du point de vue des institutions européennes spécialisées du type « Haute Autorité ». Les Allemands, par la bouche de leur ministre des Affaires économiques, le Dr Ludwig Erhard, se sont exprimés clairement là-dessus et les Français paraissent, autant qu'au moment de la CED, incapables de grouper une majorité en faveur d'une relance de la CECA.

Si les chances sont donc minces de ce côté, elles sont apparemment plus sérieuses dans la perspective d'un marché commun créé par la suppression des barrières douanières. Si en effet le gouvernement de Bonn est hostile à une plus grande CECA, il est au contraire très favorable à la réalisation d'un vaste marché commun grâce à la disparition progressive des barrières douanières et autres formes de contingentements. Il y a donc plus de pays en faveur de la deuxième formule que de la première et il est possible dès lors que l'on aboutira, d'ici quelques mois, à des résolutions favorables à la constitution d'un Benelux élargi (car en fait c'est de cela qu'il s'agirait).

Mais il y a toujours la France. Si certaines dépêches ont fait allusion à la sympathie du gouvernement Faure pour une union douanière, elles sont pour le moins hypothéquées par le récent discours de M. Pflimlin, ministre des Finances de la Quatrième République. M. Pflimlin, à l'occasion de l'inauguration de la Foire de Strasbourg, a formellement déclaré que son pays, spécialiste bien connu en matière de préalables, ne pourrait aller vers l'Europe qu'en cas d'harmonisation des charges sociales. Cela revient à dire que si une telle thèse avait prévalu dans les négociations entre les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, il n'y aurait pas encore de Benelux.

C'est dire que les routes qui ne sont pas barrées ne sont pas ouvertes pour autant. Le communiqué final de la conférence de Noordwijk évoque les objectifs de la conférence de Messine — qui fut à l'origine de la relance européenne — dans les termes suivants : « ...poursuivons l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive des politiques sociales ». On ne pouvait mieux dire. Mais s'il faut attendre, à la suite des coups de freins parisiens, que l'harmonisation des politiques sociales précède toute étape généralement quelconque vers l'Europe, rien ne risque de se faire avant qu'il ne soit trop tard.

Il ne s'agit pas de nier l'importance du facteur social. Au contraire, il faudrait aller de l'avant, là comme ailleurs. Mais dans l'état d'esprit qui semble encore être celui de la France, quelle que soit la bonne volonté de certains de ses leaders, l'on parle surtout du facteur social pour ne rien faire de sérieux ailleurs.

Si dès lors tout va le mieux qu'il soit possible, on pourrait s'attendre à quelques efforts dans le sens du Marché commun et à beaucoup de clauses de sauvegarde.

G. D.